

PROVINCES

provinces.union@sonapresse.com

Omboue : Perenco offre plus de 10 mille masques et des gels hydroalcooliques à la mairie

René AKONE DZOPE
Omboue/Gabon

L'ÉDILE de la commune d'Omboue, chef-lieu du département d'Etimboue, André-Jacques Augand, a réceptionné, le 2 avril écoulé, un important lot de bavettes et de gels hydroalcooliques des mains du directeur général adjoint de Perenco Oil & Gas Gabon, Nestor Awaurhet, agissant au nom de Baptiste Breton, son directeur général. En sa qualité d'entreprise citoyenne, la société pétrolière agit par des actions multiformes aux côtés des pouvoirs publics. Notamment dans le cadre de la lutte engagée contre le Covid-19 dont le premier cas positif a été en-

registré au Gabon le 12 mars 2020. Dans ce cadre, l'entreprise, leader dans la production des hydrocarbures dans notre pays, a offert, le 2 avril dernier, plus de 10 mille masques chirurgicaux et des centaines de gels hydroalcooliques à la commune d'Omboue, chef-lieu du département d'Etimboue. "Tant que nous sommes dans cette situation sanitaire, nous devons toujours mutualiser nos efforts", a déclaré Nestor Awaurhet, pour qui le triomphe sur l'ennemi invisible qu'est le coronavirus passe nécessairement par le respect scrupuleux des gestes barrières, renforcés par la batterie de mesures gouvernementales. Pour le maire de la commune d'Omboue, André Jacques Augand, ce geste

vient à point nommé et constitue, a-t-il soutenu, un "ouf de soulagement" au regard du besoin qui se faisait ressentir dans une ville où, selon lui, les populations manifestent une certaine réticence quant au port du masque et le respect des mesures de protection. À la tête de cette municipalité depuis deux mois et demi seulement, André-Jacques Augand apprécie, à leur juste valeur, toutes les actions que Perenco Gabon n'a eu de cesse de poser à l'endroit et au profit de ses administrés, dans les domaines de la santé et de l'éducation, comme dans bien d'autres.



Geste de remise symbolique du don de Perenco au maire d'Omboué.

Photo: Julie Nguimbi

Hommage des autorités locales à Alain Chycoineau De Lavalette

Christelle NTSAME
Port-Gentil/Gabon

LE gouverneur de l'Ogooué-Maritime, Paul Ngome Ayong, et le maire de Port-Gentil, Gabriel Tchango ont rendu, la semaine écoulée, un dernier hommage à Alain Chycoineau De Lavalette, directeur général de la société Gamaflex, décédé le 29 mars dernier en France. Les hommages rendus ont eu lieu au consulat de France à Port-Gentil, où ils ont signé, en présence du chef de la chancellerie détachée, Christian Hue, ainsi que du personnel de Gamaflex et

de quelques citoyens français, le livre de condoléances ouvert à cet effet. "C'était un homme de conviction, qui avait du cœur et qui aimait ce pays. Pour lui, Port-Gentil c'était sa patrie, c'était son village. En tant qu'autorité communale, je ne pouvais rester indifférent", a écrit le maire Tchango. Alain Chycoineau De Lavalette a vécu près de 50 ans à Port-Gentil. Son entreprise (Gamaflex), spécialisée dans la commercialisation, l'entretien et la vérification du matériels de sécurité incendie, participe depuis plusieurs décennies à la vie socio-économique de la cité pétrolière.



Le gouverneur Paul Ngome Ayong signant le livre de condoléances.

Photo: CNE

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'EQUIPEMENT
ET DES INFRASTRUCTURES
CABINET DU MINISTRE
N° 000759 /MTPE/CAB-M



COMMUNIQUE

Le Ministre des Travaux Publics, de l'Équipement et des Infrastructures rappelle aux populations que, conformément aux dispositions de la loi n°013/2003 du 17 février 2005 portant protection du patrimoine routier national, « toute occupation privative du patrimoine routier national est soumise à une autorisation préalable délivrée par les services compétents du Ministère chargé des routes (...) et à redevance ».

Pour précision, les emprises du patrimoine routier, dépendances du domaine public national, s'étendent sur :

- 60 mètres comptés à partir de l'axe du terre-plein central, de part et d'autre des voies express et des routes rapides à 2 x 2 voies ;
- 30 mètres comptés à partir de l'axe central, de part et d'autre des routes nationales ;
- 15 mètres comptés à partir de l'axe central, de part et d'autre des routes d'intérêt régional (provinciales, départementales et communales).

Aussi, toute personne occupant une dépendance du domaine public routier à titre privatif, pour l'exercice d'une activité commerciale, est invitée à se présenter au Ministère des Travaux Publics, de l'Équipement et des Infrastructures (Direction de la Programmation de l'Entretien et de la Protection du Patrimoine Routier National, sise au 6^{ème} étage, porte 6.1 du bâtiment annexe), au plus tard le 23 avril 2021, pour mise en conformité de sa situation.

Passé ce délai, le Ministère des Travaux Publics, de l'Équipement et des Infrastructures se réserve le droit d'entamer toute procédure et de procéder à toute action qu'autorisent les lois et règlements en vigueur.

Fait à Libreville, le 09 AVR. 2021
Le Ministre


Léon Arnel BOUNDA BALONZI